



Durées d'amortissement

En 2023 la collectivité change de norme comptable et passe à la nomenclature M57. C'est aussi l'opportunité de revoir la gestion des amortissements des immobilisations. Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une somme d'argent destinée à les renouveler. Le Conseil municipal a donc modifié les règles d'amortissement établies depuis 2004 et fixé, pour chaque catégorie d'immobilisation, les nouvelles durées d'amortissement.

Réalisation d'un emprunt

La commission des finances a consulté des établissements bancaires afin de contracter deux emprunts de 600 000 € et 150 000 € pour le financement des constructions des maisons de santé et d'assistantes maternelles. Le Conseil décide de choisir à l'unanimité la Banque Postale, qui propose un taux fixe à 3.24 %, sur une durée de 20 ans.

Renouvellement contrat animateur Activ'Séniors

Afin de continuer les activités d'Activ'Séniors en 2023, le Conseil accepte de valider à l'unanimité le renouvellement du contrat de l'animateur dans la mesure où le budget communal abonde le budget annexe d'Activ'Séniors par la participation versée au budget du CCAS. Le conseil d'administration du CCAS avait émis un avis favorable en novembre à ce renouvellement.

Renouvellement convention droits de place Boulay

Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler la convention de droits de place, pour le stationnement et le raccordement électrique du véhicule de l'EIRL BOULAY Yoann (vente de Pizza) sur la place de la Mairie le samedi soir. La convention sera établie pour une durée de 2 ans, avec un droit de place de stationnement et de raccordement électrique à 6 €. Le Conseil pourra éventuellement revoir ce tarif.

Mise à jour du tableau des effectifs

Au vu des travaux de la commission de personnel, il appartient au Conseil Municipal de supprimer les postes inoccupés sur le tableau des effectifs et d'augmenter les horaires des agents de l'agence postale et de la Maison France Services pour la mise en place du service de cartes d'identité/passeports. Monsieur le Maire précise que 16 h par semaine seront consacrés à ce service.

Ouverture des commerces 2023

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de fixer les dates d'ouverture exceptionnelle des commerces automobiles et de détails. Il est rappelé que le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches doit être décidée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Pour le secteur automobile, 5 dimanches sont autorisés : 29 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre, 15 octobre. Pour les autres commerces de détail, 12 dimanches sont autorisés : 22-29 janvier, 5 février, 9-16-23 juillet, 13 août, 9-15 octobre, 17-24-31 décembre.

MAM-Maison des Assistants Maternels : mise à jour du plan de financement

Afin de bénéficier d'une subvention du programme LEADER de 25 000 €, il convient de compléter notre dossier de demande. La délibération du plan de financement est à réactualiser en y intégrant de nouvelles données (montant honoraires actualisés, montant des travaux suivant APD etc.). Le Conseil accepte à l'unanimité de mettre à jour ce plan de financement.

CCPG-reversement obligatoire de la taxe d'aménagement des communes.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :



1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :

Lundi 16 janvier 2023 à 20h00

Vœux du Maire :

le vendredi 13 janvier à 18h à
la salle ALAUNA 21



Ordures ménagères

Le calendrier est à votre disposition dans le hall de la mairie

l'autorisation de construire ou d'aménager. Jusqu'à présent, c'est la Commune qui percevait cette taxe. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le code de l'urbanisme prévoit que tout ou partie des taxes d'aménagement concernant les zones d'activités intercommunales soient reversées à la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Une convention sera à établir avec la CCPG afin de fixer les modalités de reversement.

CCPG-adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition des matériels informatiques

Afin d'obtenir de meilleurs tarifs pour l'achat de matériels informatiques, un groupement de commandes de 28 collectivités est constitué. Une convention qui fixera les modalités de fonctionnement et qui désignera la CCPG comme « coordonnateur du groupement », sera à établir. Elle précisera que chaque collectivité financera ses propres fournitures.

Point sur les travaux et chantiers en cours et des commissions

Maison de Santé : Monsieur Brémaud, 1^{er} adjoint, assurera le suivi lors des réunions de chantiers avec le responsable des Services techniques. Il informe le Conseil que le terrassement a commencé et que les cabanes de chantier sont en cours d'installation. La voie d'accès est remblayée. L'entreprise est en congés pour 3 semaines.

Ombrières photovoltaïques des Effres : La convention est envoyée à SEOLIS. Une déclaration Préalable sera déposée à la Mairie par ODEUS.

Stade : Au vu de la vétusté de l'éclairage, l'entreprise CIGEC doit nous faire un chif-

frage afin de passer en LED. Ceci nous permettra de faire des économies en matière de consommation.

Salle Multiloisirs : la pose du bardage commencera début 2023.

Salle du Palet et chalet des Effres : la Socotec est venue établir un diagnostic de sécurité afin de passer ces salles en ERP-Établissement Recevant du Public. La commune attend les résultats.

Éclairage public : Aucun retour n'a été fait par la population quant à la diminution des horaires. Une remarque est apportée sur l'éclairage du parking des Effres qui reste trop souvent allumé alors qu'il n'y a plus d'occupants dans la salle Alauna.

Commission bâtiments : une réunion est à fixer pour travailler sur les différents projets, afin de préparer les demande de subventions. La prochaine priorité est la réhabilitation de la mairie.

Commission Tourisme : la commission doit se réunir afin de travailler sur le label vert.

Campus Rural : un travail de collaboration entre le référent jeunesse et la commission jeunesse est en cours.

Vœux du Maire : le **vendredi 13 janvier à 18h à la salle ALAUNA 21.**

63 rue de la Vendée : nous avons été alertés sur la vétusté du bâtiment et les conditions de vie des locataires. La toiture a été refaite, mais d'autres travaux sont nécessaires. La Commission bâtiments doit se réunir pour étudier l'avenir du bâtiment.

PLUi : une deuxième rencontre avec le service urbanisme de la CCPG est à prévoir pour continuer de travailler sur ce dossier.

Plan Guide

Temps participatifs pour le futur du centre-bourg

Les habitants sont conviés à un temps participatif afin de co-construire plusieurs scénarios partagés :

- Le **vendredi 13 janvier** durant les vœux à Alauna 21, suivi d'un temps d'échanges autour de l'étude de revitalisation du centre-bourg afin de proposer vos idées et envies dans le cadre d'une animation partagée intitulée "Quels futurs pour le centre-bourg de Secondigny ?"

- le **samedi 14 janvier** (9h30 - 12h) à la maison Brillaud, Ateliers participatifs autour des scénarios partagés pour le futur du centre-bourg. Nous travaillerons autour de trois tables après un temps d'échanges de 30-45min présentant le diagnostic et préparant aux trois ateliers :

- Un atelier autour des mobilités,
- Un atelier autour de la future place publique et sur les questions paysagères,
- Un atelier autour de la requalification du patrimoine architecturale de centre-bourg et de la place des commerces et services.

Spectacle « **des chansons plein la tête** » : La Commune et l'association Anim'Secondigny organisent un spectacle avec des stars de télécrochet qui aura lieu à la salle ALAUNA 21 le 24 février 2023